



europa.maregionsud.fr

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE ZSC NATURA 2000 FR9301511



Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur

Mardi 7 décembre 2021 - Montmaur

sous la présidence de M. FIQUET Marc - Direction Départementale des Territoires 05

Compte rendu rédigé par : E. Hustache

1. Membres Présent.e.s & excusé.e.s (85 Membres)

Présentation téléchargeable [ici](#)

Feuille de présence (21 personnes)



ZSC NATURA 2000 FR9301511 "Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur" Comité de pilotage - Montmaur - 7 Décembre 2021



Nom	Prénom	Structure/Organisme	Tél.	m@il	Signature
POTIN	Claudine	DDT SEEF		claudine.potin-castagnat@hauts-alpes.gouv.fr	
FIQUET	Marc				
DIAS	Julie	CLEDA		julie.dias@cleda.fr	
MASSOT	Philippe	H.W.		PHMASSOT77@orange.com	
RICHIER	David	LPO	067580142	oumbre@wanadoo.fr	
GAUTIER	Bertrand	IRAM		gautier@iram.fr	
BERNARD-LAURENT	Ariane	Rapporteur scientifique	0625070856	ariane.bernard-laurent@off.gouv.fr	
AUBIN	Nathalie	Office de tourisme Savoie Sud de la Buëch	062835273	direction@savoie-sud-buech.com	
Eymar-Dauphin	Nastasia	ONF		nastasia.eymar-dauphin@off.gouv.fr	
Favica Marc		SMIGIBA	0609454525	marc.favica@outlook.fr	
VASSAS	Carolynne	SMIGIBA			
CHAUTAM	Maurice	Maire La Rodde d'A	0492578234	maurice.lerodde@wanadoo.fr	
ROUSTANG	Benoît	Président SCot	0613460640	benoit.roustang@orange.fr	
Robin	Régine	chef de secteur gabonais FFRP	0672561864	br714010@gmail.com	
Reumer	Ridier	LDRP OS Président CDST	0645781585	valdesveins@free.fr	
Asté	Mireille	CAF Buëch - Devoluy	0676352994	mireille-ann.astu@laposte.net	
DUPLAND	Éliane	LPO pap gabonais	0699409415	eliane-dupland@orange.fr	
DEVAUX	Jean-Pierre	SAPN	0695110604		
ALEXANDRE	Régis	Office de Tourisme Gap Tallevit Valles	0611712196	regis.alexandre@gap-tallevit-valles.fr	
POGNART	Yannick	OFS OS	0672081263	yannick.pognart@off.gouv.fr	
TOFFIN	Olivier	4° R.C.H / P.M.H Devoluy	0660083632	olivier.toffin@intradef.gouv.fr	



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



REGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

Tel : 09 66 44 21 26 - 06 45 14 12 12

@ : ehustache.natura2000@orange.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



REGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Excusé.e.s (20 personnes) :

Prénom NOM	Fonction	Structure	Représenté par	Fonction
Robert GARCIN	Président	SMIGIBA	Marc PAVIER	Vice Président SMIGIBA
Fabien GASCARD	Maire	Commune de Rabou	Marc PAVIER	Vice Président SMIGIBA
Marie Paule ROUGOU	Maire	Commune du Dévoluy	/	
George LESBROS	Maire	Commune de Montmaur	Maurice CHAUTANT	Maire de La Roche des Arnauds
Roger DIDIER	Président/Maire	Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance/Commune de Gap	/	
Jean Louis BROCHIER	Vice-Président/Conseiller Municipal	Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance/Commune de Gap	/	
Claude BOUTRON	Président	Conservatoire Botanique National Alpin	/	
	Vice-Président/Conseiller Municipal	Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance/Commune de Gap	/	
Yves WIGT	Président	SMAVD	/	
François BOCA	Chargé de mission Natura 2000	SMAVD	/	
Patrick RICOU	Président	CLEDA	Julie DIAS	Chargée de mission SAGE/Contrat de rivière – CLEDA
Manon HELLUY	Chargée de mission Natura 2000	DREAL PACA	/	
Helène JETHRT	Chargée d'interventions restauration des milieux naturels	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	/	
Jean-Nicolas MARTIN	Lieutenant-colonel – Délégué Militaire Départemental Adjoint	Délégation militaire des Hautes-Alpes	/	
Bruno GIAMINARDI	Président	Centre Régional de la Propriété Forestière – PACA	/	
Nicolas LEVOYER	Directeur	OT Champsaur Valgaudemar	/	
Patrick MICHEL	Président	Groupement Pastoral La Cluse	/	
Jean Daniel SENSI	Président	Amicale des Baliseurs et Randonneurs du Gapençais	/	
Christelle LAFONT	Présidente du Comité Territorial	Fédération Française de Montagne et d'Escalade 05	/	
Stéphanie BROCHE	Présidente	Club Alpin Français Buëch - Dévoluy	Mireille ASTIE	Membre CAF Buëch - Dévoluy
Michel PHISEL	Rapporteur scientifique		/	

2. Pré-Copil Natura 2000 (élu.e.s uniquement)

Élection Président.e de comité de pilotage Natura 2000

Historique

2003 – 2009 : M. le Préfet

2009 – 2015 : M. Jean Claude GAST - Maire de Saint Julien en Beauchêne

2015 – 2021 : M. Fabien GASCARD - Maire de Rabou

Qui peut être président.e de Copil ?

- un.e élu.e membre de l'Arrêté Préfectoral n°05 - 2018 - 12 - 17 - 002 de composition du Copil
- pour une durée de 3 ans renouvelable
- Légitimité/collectivité mais agit en son nom propre (pas de délibération)
- Par défaut, assuré par l'autorité administrative (Préfecture des Hautes-Alpes)

Quel rôle pour le ou la président.e ?

- Présider et animer le COPIL
- Porter la politique Natura 2000 sur le territoire
- Impulser et suivre des actions sur le site
- Appui et accompagne l'animateur dans la réalisation des missions

Mode de scrutin : vote à main levée ou à bulletin secret
Sans quorum

**Code de l'environnement
Article L414-2**

Candidat(s) : Fabien GASCARD – Maire de Rabou

L'ensemble des élus (3) présents et représentés (2) ont votés à mains levé.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

M. Fabien GASCARD est élu Président du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation FR9301511 Natura 2000 "Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur"

3. Ordre du jour du COPIL (Séance plénière)

- Actualités
- Arrêté Préfectoral - Membres du comité de pilotage
- Point administratif et financier
- Contrat Natura 2000
- PAEC – MAEC : Bilan 2015 - 2020
- Charte Natura 2000
- Études d'incidences Natura 2000
- Études scientifiques
- Communication
- Questions diverses



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

☎ : 09 66 44 21 26 - 06 45 14 12 12

@ : ehustache.natura2000@orange.fr



4. Introduction

M. GASCARD étant excusé, la présidence du comité de pilotage incombe aux services de l'État représenté par M. FIQUET – DDT 05. Remerciement de la commune de Montmaur pour l'accueil du comité de pilotage dans ses locaux. Après un tour de table, M. FIQUET ouvre la séance.

5. Actualités

5.1. Projet Loi de Finance 2022 – Dotation Biodiversité

Le projet de loi de finance 2022, tel que discuté actuellement par la commission mixte paritaire après validation de l'Assemblée Nationale et du Sénat, prévoit changer les critères de sélection en d'abaissant la part du territoire communal recouvert par une zone Natura 2000 de 75 % à 50 % et de fixer à 1 000 euros le montant minimum qui sera reversé aux collectivités éligibles. Avec ce simple critère, 9 communes (Aspres sur Buëch ; Le Dévoluy ; Le Glaizil ; La Roche des Arnauds ; Montmaur ; Le Noyer ; Rabou ; Saint Julien en Beauchêne ; Veynes) du site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » pourraient bénéficier de cette dotation, contre une seule actuellement (Rabou). L'élargissement de la dotation biodiversité constitue un message fort de soutien du Gouvernement concernant la prise en compte des aménités rurales dans l'action publique.

5.2. Arrêté Préfectoral – Composition Copil Natura 2000

L'arrêté préfectoral de composition des membres du comité de pilotage a été modifié le 17 décembre 2018 (téléchargeable [ici](#)). M. Philippe MASSOT, représentant Mountain Wilderness, association reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire national, souhaite intégrer le comité de pilotage du site Natura 2000 FR9301511. Après une présentation de l'association et un échange avec les autres membres du copil, les services de l'État prennent acte de cette demande officielle et feront le nécessaire pour modifier l'arrêté préfectoral afin d'intégrer en tant que membre du copil Natura 2000 un.e représentant.e de l'association Mountain Wilderness.

6. Points administratifs et Financiers

6.1. FEADER Région PACA/Animation

En 2020, suite à la réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA) organisée avec les services de l'État, une nouvelle convention financière FEADER Région PACA 2021-2024 a été signée par le SMIGIBA (Structure animatrice) avec comme guichet unique : les services de l'État - DDT 05.

A partir du 1er janvier 2023 (projet de loi 3DS), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur va devenir l'unique service instructeur et autorité de gestion des Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

A ce jour, aucune information sur cette transition n'est disponible.

Aucun contact auprès de la Région PACA n'a été identifié par les services de l'État pour suivre ces questions.

6.2. Modification des règles de financement FEADER Région PACA/Contrat Natura 2000

L'appel à projet publié le 12 janvier 2021 (Type d'opération 7.6.4) par la Région PACA concernant la mise en œuvre de contrat Natura 2000 prévoyait 3 échéances (30 mars 2021, 4 juin 2021, 30 septembre 2021) afin de déposer des demandes de subvention.

Durant l'appel à projet 2021, la part autofinancement pour les opérations d'investissement des collectivités est passée de 20 % à 30 % avec comme répartition pour les différentes dates :

- 30 mars 2021, 4 juin 2021 : UE/Région PACA **53 %** ; État FR : **27 %** ; Collectivités : **20 %**

- 30 septembre 2021 : UE/Région PACA **53 %** ; État FR : **17 %** ; Collectivités : **30 %**

Cette démarche de modification des participations en cours d'appel à projet interpelle sur les modalités de décision de tels changements. Cette instabilité financière liée à l'augmentation des parts d'autofinancement va mettre à mal les possibilités de mise en œuvre de nouvelles contractualisations pour les collectivités.

Actuellement, l'Assemblée Nationale ainsi que le Sénat viennent de valider la possibilité d'assouplir les règles concernant la participation minimale du maître d'ouvrage au financement d'une opération d'investissement en faveur de la restauration de la biodiversité. Ces dispositions nationales vont à l'encontre de l'évolution des règles de financement mises en place par la Région PACA durant l'été 2021.

Afin de clarifier ces aspects et vu l'absence de modifications des règles de financement de ce type d'actions dans d'autres régions (Ex : Région Auvergne Rhône-Alpes : maintien à 20% des parts de cofinancements pour une collectivité), la structure animatrice et les collectivités impactées se réservent le droit de réagir politiquement.



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

Téléphone : 09 66 44 21 26 - 06 45 14 12 12

Adresse e-mail : ehustache.natura2000@orange.fr



7. Contrat Natura 2000

Depuis 2019, de nombreux contrats Natura 2000 ont été déposés sur le périmètre du site Natura 2000 FR9301511, notamment des contrats Natura 2000 favorisant le développement bois sénescents (Rabou, Le Glaizil, Montmaur) pour des montants importants (> 150 000 €).

Concernant le contrat Natura 2000 situé sur la forêt communale du Glaizil, la commune est en attente de conditions favorables à l'implantation du panneau d'information sur site. Lorsque cela sera fait, la DDT 05 viendra réceptionner le contrat Natura 2000 pour déclencher la mise en paiement.

Le contrat Natura 2000 déposé par la commune de Montmaur est en cours d'instruction, comme celui relatif à la création de mares forestières en Forêt Domaniale de Durbon (Agnielles) porté par l'Office National des Forêts.

Pour information, un suivi scientifique des contrats Natura 2000 favorisant le développement des bois sénescents a été initié en 2014 sur l'ensemble des sites Natura 2000 du département des Hautes-Alpes avec comme indicateur l'étude des coléoptères saproxyliques. Sur le site Natura 2000 FR9301511, la Forêt Communale de Poligny et la Forêt Domaniale de Durbon (Rioufroid) ont pu bénéficier de cette étude (téléchargeable [ici](#)).

La part d'autofinancement correspondant au montant de la TVA par la structure animatrice pour ce type d'étude limite l'extension de ce type de suivi sur les nouveaux contrats Natura 2000 favorisant le développement de bois sénescents.

Pour l'année 2022, les possibilités de contractualisation se focaliseront prioritairement sur la commune de la Faurie (Bois sénescents) et de la Forêt Domaniale des Sauvas (Serratule à feuille de chanvre d'eau).

Les services de l'État soulignent la contribution remarquable au niveau départemental du nombre de contrats Natura 2000 mis en œuvre sur le site « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » par la structure gestionnaire du site Natura 2000.

8. PAEC-MAEC

Depuis 2015, le bilan de l'animation du PAEC en partenariat avec la chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et le Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) est positif au regard du nombre de contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ainsi que des montants financiers engagés pour le soutien de l'agriculture de nos territoires et la prise en compte des enjeux environnementaux.

Pour information, cet automne 2021 et grâce au financement des MAEC, le Groupement Pastoral d'Agnières en Dévoluy a engagé de gros travaux de réouverture de milieux sur 3 alpages pour plus de 30 ha.

Le futur Plan Stratégique National 2023 – 2027 (déclinaison française de la Politique Agricole Commune), sera déposé le 1er janvier 2023 auprès de la commission européenne. Encore en cours de négociation, nous présentons ci-dessous les principales grandes lignes :

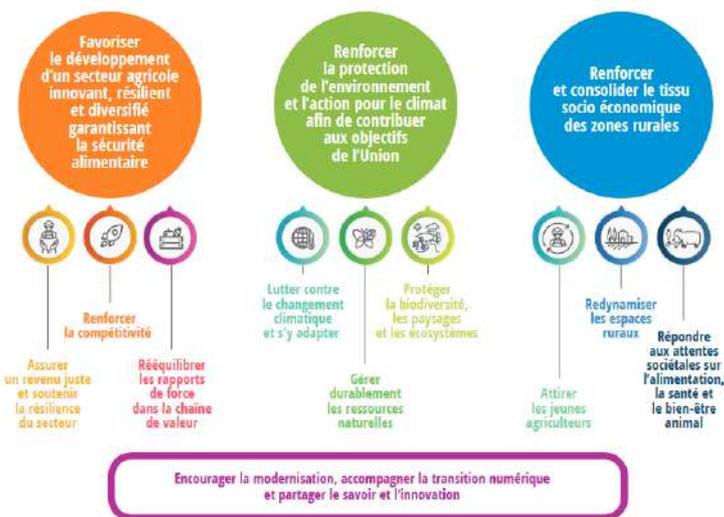
Le prochain budget de la PAC pour la période 2023/2027 s'élève à 269,5 milliards d'euros (Md€)*, dont 43,7 Md€ pour la France, soit 8,7 Md€/an (Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - novembre 2021).

- 1^{er} pilier (71 % du budget) : Financement uniquement par l'Union Européenne via les Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA) pour les paiements directs, les interventions de structuration des filières agricoles et la gestion des marchés ;

- 2^{ème} pilier (29 % du budget) : Cofinancements États membres et Régions via les Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), aide spécifique pour les zones à contraintes (zones de montagne et de haute-montagne, zones soumises à contraintes naturelles et spécifiques), les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), le soutien à l'agriculture biologique, le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs.

Pour la période 2023 – 2027, le budget des MAEC (260 millions d'euros (M€)) est renforcé de 10M€/an par rapport à la programmation 2014-2020. Le cahier des charges est renforcé avec des mesures resserrées autour des principaux défis environnementaux de l'agriculture française : climat, bien-être animal, biodiversité, protection des eaux (quantité et qualité) et des sols.

* Soit de l'ordre de 40 % du budget de l'Union européenne



Objectifs PSN 2023 - 2027



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

Tel : 09 66 44 21 26 - 06 45 14 12 12

@ : ehustache.natura2000@orange.fr



9. Charte Natura 2000

Vu les conséquences fiscales vis à vis des collectivités et sans animation volontaire de la démarche par la structure porteuse du site Natura 2000, aucune charte Natura 2000 n'a été signée depuis 2018.

10. Évaluation des incidences Natura 2000

Avec plus de 15 évaluations d'incidences Natura 2000 par an, la structure animatrice accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches administratives via un « porter à connaissance » environnemental spécifique aux enjeux Natura 2000.

Pour rappel, le SMIGIBA, en tant que gestionnaire du site Natura 2000, n'émet pas d'avis sur les projets (PLU ...) et/ou manifestations/événements (Trails ...) réalisées sur le territoire, seul les services de l'État (Préfecture) sont en capacité de formuler un avis officiel au titre de Natura 2000.

11. Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope - Plateau de Bure

Suites à des contretemps liés à la maîtrise d'œuvre, l'IRAM (maître d'ouvrage) informe que les travaux d'extension des voies devraient être terminés à la fin du mois de septembre 2022.

Ces travaux ayant entraînés des impacts sur la préservation du site, les services de l'État ont mis en demeure l'IRAM via un rapport de manquement administratif (en cours d'instruction).

Parallèlement cet automne 2021, ENEDIS a réalisé le changement des fourreaux de la ligne 20 000 V passant par le Passage de la Fenêtre.

A ce jour, aucun panneau rappelant la réglementation de l'APPB n'a été installé sur le site. Dévoluy Ski Développement doit réaliser et implanter cette signalétique au plus tôt, lorsque les conditions nivo-météo le permettront.

12. Suivi Scientifique

De nombreux suivis scientifiques sont organisés sur le site Natura 2000 en partenariat avec divers organismes : universitaires (CNRS ...), institutionnels (OFB ...), associatifs (CEN ...) ...

Partenaire du programme de recherche ORCHAMP, piloté par le CNRS (LECA) et l'INRAE, le SMIGIBA contribue à la connaissance des enjeux environnementaux et climatiques de la Zone Atelier Alpes.

Plus d'informations sur : <https://orchamp.osug.fr/>

Depuis la découverte de sols polygonaux fossiles au Col du Noyer, une étude scientifique pluridisciplinaire a été menée sur site et a permis la publication récente d'un article dans la Revue de Géographie Alpine. (article téléchargeable [ici](#))

Dans le cadre de son 2^{ème} Contrat de Rivière du Drac amont, la Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont (CLEDA) a programmé une étude sur l'amélioration des connaissances hydrogéologiques du Dévoluy. Sur proposition de la CLEDA, le gestionnaire du site Natura 2000 « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur » sera associé à cette étude.

Des problèmes (incendie) inhérent à l'hébergeur (OVH) de l'application « Géonature Natura 2000 05 » ont compromis l'utilisation de ce système pour les relevés de terrain. D'autres solutions d'acquisition des données sont à l'étude.

Le SMIGIBA participe à divers groupe de travail notamment sur de fréquentation de milieux naturels (Canyon ...).

13. Communication

A l'image de l'excellent partenariat avec l'Office de Tourisme du Dévoluy, le gestionnaire du site Natura 2000 se rapprochera des autres structures de promotion touristique notamment Gap-Tallard Vallées afin de contribuer à la communication des enjeux Natura 2000 sur ces territoires.

Le SMIGIBA intervient auprès des établissements scolaires et universitaires du territoire. Ainsi l'école du Dévoluy bénéficie d'un programme pédagogique : « Biodiversité en montagne au fil des saisons ». D'autres écoles peuvent bénéficier de ces interventions à leur demande.

Prochain comité de pilotage en séance plénière à l'automne/hiver 2022.

Sans autres questions de l'assistance, M. FIQUET (DDT05) lève la séance.



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

Tel : 09 66 44 21 26 - 06 45 14 12 12

@ : ehustache.natura2000@orange.fr

